

#117

TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS
DE LA VILLE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 2018

L'écoute Gretzoise



Intermarché

SUPER

25 boulevard Victor Hugo
GRETZ ARMAINVILLIERS

☎ **01 64 07 32 19**



leDRIVE Intermarché

HORAIRES

Lundi, mardi, mercredi,
jeudi et samedi 9h - 19h20

Vendredi 9h - 19h40

Dimanche 9h - 12h20



TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE



MES CHERS CONCITOYENS,

sommaire

- P.4 **ACTUALITÉS**
- P.5 à 6 **INFOS PRATIQUES**
- P.7 à 9 **DOSSIER**
- P.10 à 11 **ZOOM**
- P.12 à 16 **RÉTROSPECTIVE**
- P.19 **EXPRESSION POLITIQUE**
- P.20 **CADRE DE VIE**
- P.21 **EN BREF**
- P.22 **ÉTAT CIVIL**

Trimestriel d'informations de la ville de Gretz-Armainvilliers
 Directeur de la publication : Jean-Paul Garcia
 Rédacteur en chef : Isabelle Lenoir
 Tirage : 3 800 exemplaires
 Dépôt légal : à parution
 Photo de couverture : Val des Dames

Nous adressons tous nos remerciements
 à ceux qui, par leur annonce publicitaire
 (commerçants, sociétés, industriels)
 ont souscrit à la parution de cette édition.

Mes chers concitoyens,

La période des vacances arrive avec certainement le soleil qui nous est promis pour un bel été.

En attendant le départ en vacances nos enfants auront la certitude d'être bien accueillis à l'accueil de loisirs, à l'accueil jeunesse et à Gretz été.

Au même moment nos agents municipaux mettent tout en œuvre pour préparer une bonne rentrée scolaire, que ce soit au niveau administratif ou avec les divers travaux programmés dans les différentes écoles. Je me permets de vous rappeler qu'à la rentrée prochaine il n'y aura pas d'école le mercredi.

Nous rencontrons de plus en plus de problèmes de stationnement sur les axes principaux de la commune, afin de réguler le stationnement et éviter les « véhicules tampon » surtout sur les parties commerçantes de notre ville, il a été décidé de réactiver la zone bleue. Cette zone bleue n'est pas payante, un simple disque doit être posé en évidence sur le pare-brise du véhicule, elle est limitée à deux heures de stationnement. Vous n'éviterez pas une contravention si vous êtes en infraction !

Le budget de cette année a été voté au début de ce printemps, il fait état d'une bonne santé financière de la commune et de bonnes perspectives pour les années à venir. Nous avons maintenu aussi pour nos collégiens, lycéens et étudiants âgés de moins de 21 ans une participation financière importante pour le paiement de la carte imagine R, afin que nos jeunes puissent se déplacer librement à l'intérieur de notre région via les différents modes de transport acceptant ce titre.

Le Conseil municipal a décidé de prescrire la modification du Plan local d'urbanisme de la commune. Ceci permettra de revoir le règlement en profondeur, dans l'objectif de le rendre plus lisible et de l'actualiser. Cette procédure ne portera pas atteinte à l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), ne réduira pas un espace boisé classé, une zone agricole... et ne comportera pas de risques de nuisances.

Depuis le début du printemps, dans notre commune des projets immobiliers « fleurissent » sur les grands axes. C'est la conséquence d'une volonté voulue par l'Etat et la Région Ile de France de densifier les communes franciliennes ayant une gare RER. Nous reviendrons prochainement sur ce sujet, à la rentrée.

Nous avons une Equipe de France de football jeune, généreuse et solide, capable enfin de remplacer celle de 1998, qui nous a donné fierté et bonheur en remportant la Coupe du Monde. On lui souhaite, on nous souhaite, de vivre les mêmes émotions.

En attendant je vous souhaite de passer d'excellentes vacances et une bonne rentrée.

Jean-Paul GARCIA
 Maire de Gretz-Armainvilliers



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 JUIN 2018

PRINCIPALES DECISIONS



Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN À L'ÉQUIPEMENT DES FORCES DE SÉCURITÉ ET À LA SÉCURISATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de solliciter le Conseil régional d'Île-de-France au titre de son dispositif de « soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » pour l'acquisition d'un véhicule de police et ce à hauteur de 30 % du coût HT de l'opération.

PLAN LOCAL D'URBANISME : ENGAGEMENT D'UNE PROCÉDURE DE MODIFICATION

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de prescrire la modification du Plan local d'urbanisme de la commune.

RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES : ADAPTATION DES RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du Règlement européen sur la protection des données personnelles, de compléter comme suit les règlements de fonctionnement des services de restauration collective, accueil de loisirs sans hébergement, accueil jeunes, relais assistants maternels, maison de la petite enfance, bibliothèque :

En demandant l'inscription à ce service, l'utilisateur consent explicitement à l'utilisation, dans le cadre autorisé (fonctionnement du service et satisfaction des obligations légales incombant à la collectivité notamment), des données personnelles qu'il communique. Ce dernier est informé qu'il dispose notamment, du droit d'accéder à ces données et d'en obtenir copie ainsi que du droit de les faire rectifier ou, sous certaines conditions, de les faire supprimer.

Conformément aux dispositions du Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), la commune a désigné un délégué à la protection des données qui demeure à la disposition des usagers pour toutes demandes d'informations complémentaires. Ce dernier peut être contacté par courriel à l'adresse : dpo@mairie-gretz.fr.

SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ÎLE-DE-FRANCE : AVIS SUR L'INTÉGRATION DE LA COMMUNE DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC VISANT À DÉPLOYER SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE UN SERVICE DE LOCATION LONGUE DURÉE DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à l'intégration de la commune dans le périmètre de la concession de service public visant à déployer sur le territoire de la région Île-de-France un service de location longue durée de vélos à assistance électrique.

CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET ADMISSION EN NON-VALEUR SUR LE BUDGET COMMUNAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a accepté d'admettre en non-valeur deux créances irrécouvrables suite à des jugements de la commission de surendettement du Tribunal de grande instance de Melun, pour un montant global de 1 407,52 euros.

FIXATION DU NOMBRE ET RÉPARTITION HOMME/FEMME DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ TECHNIQUE, DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ ET DÉCISION DE RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a fixé à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, a constaté que, compte-tenu de la typologie des effectifs pris en compte, la répartition s'établit à 4 femmes et 1 homme, a décidé de maintenir le paritarisme numérique en fixant à 5 le nombre de représentants titulaires de la collectivité et en nombre égal le nombre de représentants suppléants et a décidé de mettre en œuvre le recueil par le comité technique de l'avis des représentants de la collectivité.

PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN POSTE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine (catégorie Cde la filière culturelle).



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les élections européennes ont lieu en 2019.

Pour participer à ces scrutins, vous devez vous inscrire sur les listes électorales.

- Si vous n'êtes pas inscrit ou si un changement concernant votre adresse ou votre état civil est intervenu récemment, pensez à faire enregistrer votre nouvelle situation auprès du service Elections, au plus tard le 31 décembre 2018.
- Les jeunes ayant été recensés à 16 ans (recensement du Citoyen fait à la Mairie de Gretz-Armainvilliers) sont normalement inscrits d'office sur la liste électorale. Cependant, dans certains cas (retard dans le recensement ou déménagement) cette procédure ne peut s'appliquer. Les jeunes sont donc invités à vérifier leur inscription avant le 31 décembre auprès du Service des élections.
- Pour les électeurs de l'Union européenne désirant voter pour les élections Municipales, le formulaire d'inscription Cerfa N°12670*01 et pour les électeurs de l'Union européenne désirant voter pour les élections Européennes, le formulaire d'inscription cerfa N°12671*01 (vous avez la possibilité de vous inscrire sur les deux listes).

Les formalités d'inscription sur les listes électorales peuvent être remplies soit en vous rendant à la mairie de domicile, soit directement sur internet en télé-procédure sur le site « mon.service-public.fr », en créant votre compte et en numérisant vos pièces justificatives.

POUR POUVOIR VOTER À GRETZ-ARMAINVILLIERS, VOUS DEVEZ :

- SOIT y avoir votre domicile réel ou y résider depuis 6 mois au moins (justificatif à fournir)
- SOIT Figurer pour la 5ème fois sans interruption, l'année de la demande d'inscription, au rôle d'une des contributions directes communales (taxe foncière, d'habitation, etc.).
- SOIT Être fonctionnaire public assujetti à résidence.

LES JUSTIFICATIFS :

- Le formulaire d'inscription disponible en mairie ou sur internet Cerfa N°12669*01
- Une pièce d'identité en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (si vous habitez chez un parent, il faut en plus fournir une attestation du parent établie sur papier libre et certifiant que vous habitez bien chez lui)

A compter de 2019, LES FRANÇAIS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER ne pourront plus être inscrits à la fois sur une liste électorale consulaire pour les scrutins nationaux, et sur une liste électorale municipale pour les scrutins locaux. Ceux qui sont actuellement inscrits sur deux listes devront donc choisir sur laquelle ils se maintiennent en 2019. Ils ne pourront plus voter qu'à un seul endroit pour tous les scrutins qu'ils soient nationaux ou locaux.

S'ils souhaitent voter en France, ils devront obligatoirement demander leur radiation de la liste électorale consulaire sur service-public.fr : *inscription consulaire/actualiser son dossier en cours de séjour.*

Par défaut, les Français résidant à l'étranger inscrits à la fois sur une liste en France et sur une liste consulaire seront maintenus sur la liste électorale consulaire et radiés de la liste de leur commune en France. Ils voteront donc à l'étranger pour tous les scrutins.

Une vigilance particulière pour les Français résidant à l'étranger et rentrant prochainement en France. Il est indispensable que les électeurs inscrits sur une liste consulaire demandent, au moment de leur retour en France, leur radiation de cette liste sur service-public.fr : *inscription consulaire/signaler son départ du pays.*

Sans radiation de la liste consulaire, une nouvelle inscription sur une liste électorale communale ne sera pas effective. En effet au moment de la bascule sur le répertoire électoral unique (premier trimestre 2019), c'est l'inscription sur la liste électorale consulaire qui prévaudra même si l'inscription sur une liste communale est plus récente.

Après le premier trimestre 2019, toute nouvelle inscription sur une liste électorale, qu'elle soit communale ou consulaire entraînera automatiquement la radiation de la liste électorale précédente.

BUDGET DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL A ADOPTÉ LE BUDGET PRIMITIF 2018 MAIS IL A AUSSI DÉLIBÉRÉ SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF ET LE COMPTE DE GESTION.

Nous vous rappelons ce que sont ces documents financiers qui jalonnent le cycle budgétaire de la commune et la façon dont ils s'articulent.



Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du **cycle budgétaire annuel de la collectivité**. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. C'est le vote du budget primitif qui permet à la commune d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Les prévisions inscrites au **budget primitif** peuvent être modifiées en cours d'exercice par le conseil municipal qui vote alors des décisions modificatives.

L'exécution annuelle du budget de la commune donne lieu à la confection de deux documents, qui doivent être parfaitement concordants : **le compte administratif et le compte de gestion** :

Le compte administratif retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. C'est ainsi que le bilan financier de la commune doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qui ont été exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser)

Le compte de gestion n'est pas établi par les services de la commune mais par le trésorier public comptable de la collectivité. Ainsi avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier public établit un compte de gestion qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice.

Le compte de gestion est également soumis au vote du conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance du compte de gestion avec le compte administratif (ce qui indique que toutes les opérations financières de la commune ont bien été enregistrées par le Trésor Public).

RAPPEL SUR LE BUDGET PRIMITIF



D'un point de vue comptable, le budget primitif se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours.

Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Pour ce qui concerne le budget primitif 2018 de notre commune, sur un total de 18.552.120,86€, les deux tiers environ concernent la section de fonctionnement et donc un tiers concerne l'investissement.

Pour la section de fonctionnement en dépense sachez que 41% sont des charges de personnel. Les effectifs en 2018 pour les services existants ne devraient pas connaître d'évolution substantielle si ce n'est l'impact de la suppression des activités péri-éducatives. En revanche l'ouverture de la nouvelle médiathèque conduira au renforcement de l'effectif de ce service.

Par ailleurs, il a été demandé à l'ensemble des services de la mairie de maintenir leurs dépenses à un niveau constant par rapport à l'année 2017.

De même dans un souci d'économie compte tenu des contraintes qui pèsent sur les finances des collectivités locales, il a été décidé de maintenir à niveau constant les subventions versées aux associations.

Les recettes de fonctionnement sont largement alimentées par les impôts directs (taxes foncières et taxe d'habitation). L'équipe municipale a choisi de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018. Les taux pour notre commune restent donc constants depuis 2015 et cela malgré les baisses successives des dotations de l'Etat.

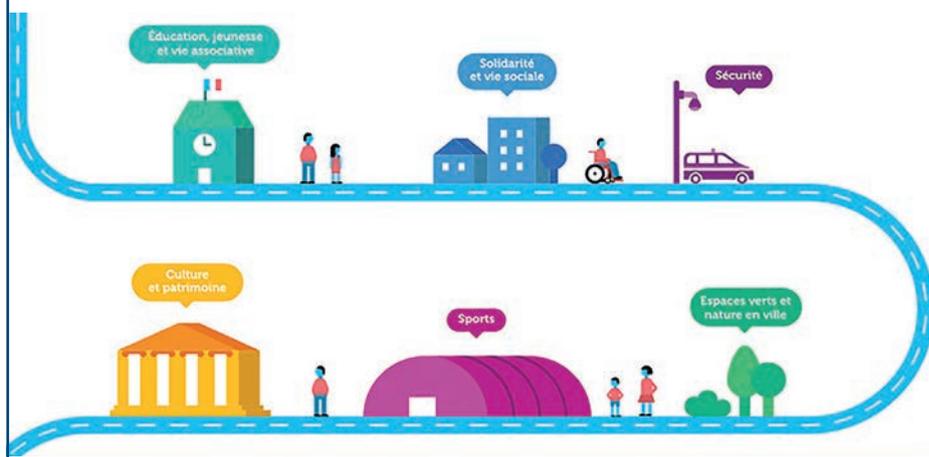
La nouveauté de 2018 sera la mise en œuvre de la 1^{ère} étape de la réforme de la taxe d'habitation initiée par le Gouvernement. Pour la commune cela se traduira par l'attribution d'une compensation de l'Etat qui devrait garantir une compensation totale de cette recette. Par ailleurs la revalorisation annuelle des bases d'imposition fixée à 1,24% par la Loi de finances pour 2018 impactera favorablement les recettes de la fiscalité directe de notre commune.

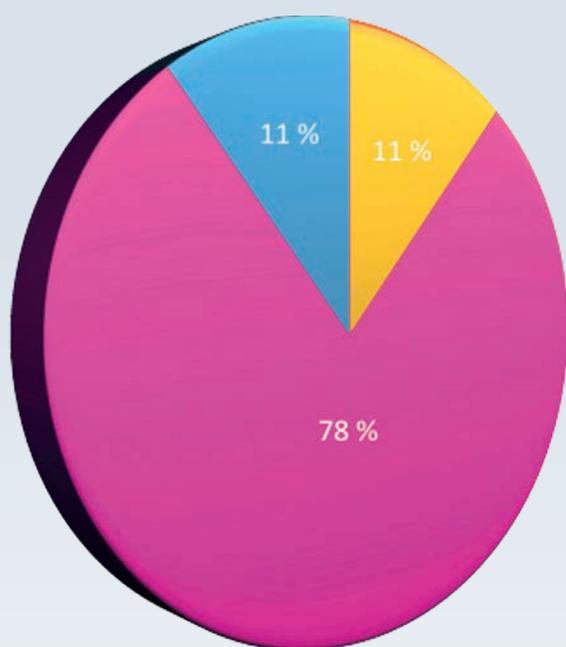
On note également au niveau de la fiscalité indirecte (taxe additionnelle aux droits de mutation) l'incidence favorable du bon niveau des transactions immobilières sur la commune. Enfin pour ne pas grever le budget de nos concitoyens, le Conseil municipal a décidé fin 2017 de maintenir constant les tarifs des services tels que la cantine, le centre de loisir, l'étude, alors que leur coût augmente inexorablement.

Les trois quarts du budget investissement soit 4,7 millions d'euros concernent les travaux et les études de futurs projets :

-  Programme de travaux de voirie
-  Création de locaux pour le CCAS et la PMI
-  Rénovation complète des installations de chauffage de l'école V. Hugo
-  Réhabilitation de la couverture de la salle polyvalente
-  Rénovation des façades de l'école G. Travers
-  Aménagement parc de la médiathèque
-  Renforcement défense incendie
-  Rénovation des Tribunes du stade Laumondé
-  Aménagement de la rue de Paris
-  Acquisition d'aire de jeu

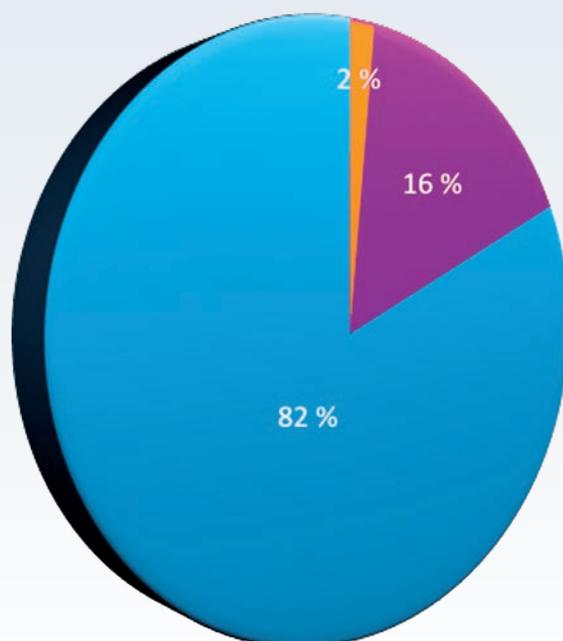
Ce programme d'investissement 2018 sera auto-financé à 82%.



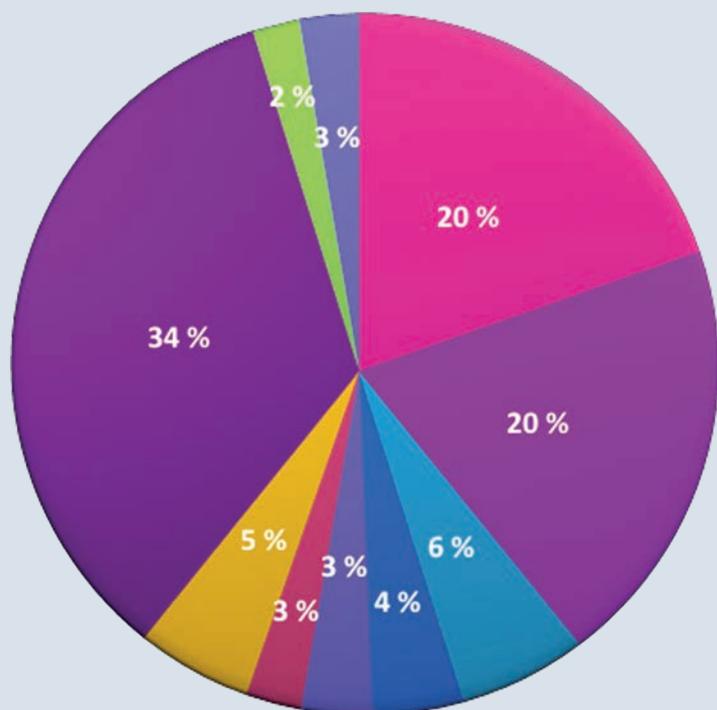


DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	% DU BUDGET	MONTANT
• Acquisitions immobilières	11%	657 283,75
• Travaux en cours et études	78%	4 704 825,25
• Remboursement emprunts	11%	657 500,00
TOTAL	100%	6 019 609,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	% DU BUDGET	MONTANT
• Subventions	2%	91 667,00
• Emprunts et dettes assimilées	16%	972 000,00
• Dotations, fonds divers, réserves	82%	4 955 942,00
• Résultat reporté	0%	0,00
TOTAL	100%	6 019 609,00

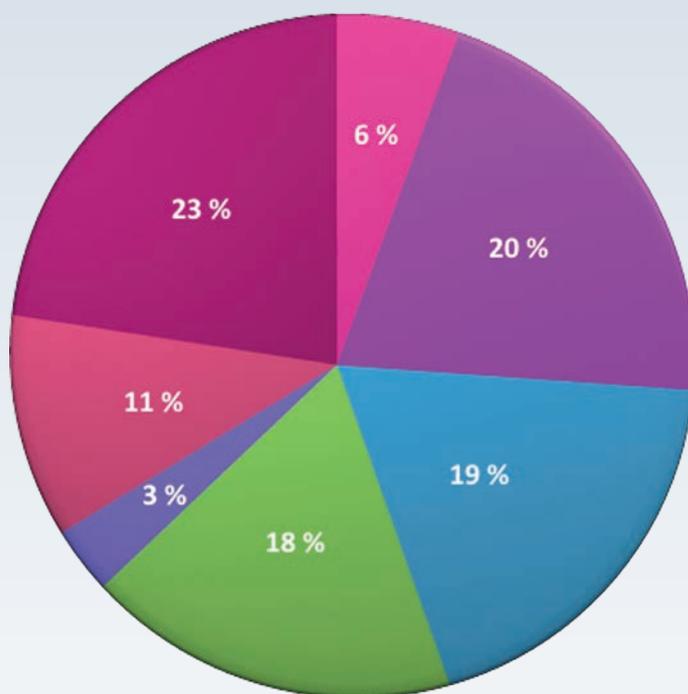


BUDGET FONCTIONNEMENT 2018



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	% DU BUDGET	MONTANT
• Scolaire	20%	2 447 496,93
• Enfance / Social	20%	2 466 309,29
• Sport Loisirs Culture	6%	744 856,85
• Transport	4%	530 800,18
• Cadre de Vie	3%	415 647,87
• Sécurité	3%	325 163,16
• Patrimoine	5%	680 991,00
• Services Généraux	34%	4 320 346,08
• Charges Financieres	2%	266 000,00
• Amortissements des Immos	3%	335 000,00
TOTAL BUDGET	100%	12 532 611,36

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	% DU BUDGET	MONTANT
• Participation Des Usagers	6%	702 500,00
• Taxe D'habitation	20%	2 543 023,00
• Taxes Foncières	19%	2 342 239,00
• Allocation Communauté de communes	18%	2 284 752,00
• Taxes Additionnelle d'Urbanisme	3%	417 000,00
• Dotations de l'Etat	11%	1 388 358,00
• Autres Produits	23%	2 854 739,36
TOTAL BUDGET	100%	12 532 611,36



PRÉPAREZ LA PROCHAINE RENTÉE SCOLAIRE 2018/2019



LE CALENDRIER DE LA RENTREE

➤ Ecole maternelle VICTOR HUGO

Les élèves de MS et GS rentreront le lundi 3 septembre à 8h30.
Les PS rentreront le lundi 3 septembre à 10h00

➤ Ecole élémentaire VICTOR HUGO

Toutes les classes sont attendues à 8h30 le 3 septembre.

➤ Ecole maternelle GEORGES TRAVERS

Les élèves de MS et GS rentreront le lundi 3 septembre dès 8h20.
La moitié des élèves de PS rentreront à 9h00 et l'autre moitié à 9h45.
Les modalités seront affichées quelques jours avant.

➤ Ecole élémentaire GEORGES TRAVERS

Toutes les classes sont attendues à 8h30 le lundi 3 septembre

➤ Ecole primaire LECLERC

Toutes les classes sont attendues à 8h30 le lundi 3 septembre

➤ Collège HUTINEL

6^{ème} le 3/09 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h

5^{ème} le 4/09 de 8h30 à 12h30 uniquement le matin

4^{ème} le 4/09 de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h

3^{ème} le 4/09 de 10h30 à 12h30 et de 14h à 16h

Et toutes les classes débiteront les cours ensemble le mercredi 5/09.

VACANCES SCOLAIRES 2018-2019 ZONE C

Rentrée scolaire 2018 • Jour de la reprise le lundi 3 septembre 2018

Vacances de la Toussaint 2018 • A la fin des cours du samedi 20 octobre 2018

// Jour de la reprise le lundi 5 novembre 2018

Vacances de Noël 2018 • A la fin des cours du samedi 22 décembre 2018

// Jour de la reprise le lundi 7 janvier 2019

Vacances de février 2019 • A la fin des cours du samedi 23 février 2019

// Jour de la reprise le lundi 11 mars 2019

Vacances de printemps 2019 (Pâques) • A la fin des cours du samedi 20 avril 2019

// Jour de la reprise le lundi 6 mai 2019

Pont de l'Ascension 2019 • A la fin des cours du mercredi 29 mai 2019

// Jour de la reprise le lundi 3 juin 2019

Grandes vacances 2019 • A la fin des cours du samedi 6 juillet 2019

Pour la rentrée de septembre les inscriptions concernant la restauration, les accueils périscolaires, l'accueil de loisirs et l'accueil jeunes sont à effectuer jusqu'au 21 juillet

Présentez- vous au service des affaires scolaires en mairie annexe munis d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, du carnet de santé, du livret de famille et votre assurance responsabilité civile.

🕒 Horaires d'ouverture du service des affaires scolaires :

- Du lundi au mercredi et le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30,
- Le jeudi et le samedi de 8h30 à 12h.

Renseignements au 01 64 42 83 33 ou par mail : enfance.scolaire@mairie-gretz.fr

POUR LES RÉSERVATIONS

A partir de septembre suite au changement du rythme scolaire et le retour à la semaine de 4 jours, vous avez la possibilité d'inscrire les enfants les mercredis en journée ou demi-journée avec ou sans le repas. Sur l'espace famille les 5 unités apparaissent de cette façon avec des abréviations.

4CLSH-AR

↘ Mercredi après-midi AVEC le repas

AM-ALSH

↘ Mercredi après-midi SANS le repas

2CLSH-MAT

↘ Mercredi Matin AVEC le repas

1CLSH-MAT

↘ Mercredi Matin SANS le repas

JOUR ALSH

↘ Mercredi JOURNÉE COMPLÈTE

LES AIDES DE LA RENTRÉE

CARTE IMAGINE'R, BON DE FOURNITURES SCOLAIRES, DEUX BONS CULTURELS ET SPORTIFS SONT DE NOUVEAU RENOUVELÉS CETTE ANNÉE

CARTE IMAGINE'R



Cette aide est réservée aux collégiens, lycéens et étudiants âgés de moins de 21 ans au 31 décembre 2018, domiciliés à Gretz-Armainvilliers. Les formulaires remplis, accompagnés du moyen de paiement* (chèque ou autorisation de prélèvement) sont à remettre au service des affaires scolaires qui transmettra directement à Imagin'R après validation.

Reste à la charge des familles

45 euros pour une carte collégien // 150 euros pour les lycéens et étudiants

La ville de Gretz-Armainvilliers finance 55 euros pour les collégiens et 200 euros pour les lycéens et étudiants

Cette carte de transports permet notamment de se déplacer librement à l'intérieur de l'Île de France via les différents modes de transport acceptant ce titre (SNCF – RATP – Réseau bus agréé STIF – Tram etc...) 7 jours sur 7.

BON DE FOURNITURES SCOLAIRES

Pour bénéficier d'un bon de fournitures scolaires, il faut être domicilié dans la commune et fréquenter un établissement d'enseignement secondaire, public ou privé, de la 6^e à la 3^e ou un lycée d'enseignement professionnel section CAP. Ce bon d'achat d'une valeur de 36 euros est uniquement valable pour l'achat de fournitures scolaires auprès de l'Intermarché de Gretz et du Foyer Socio Éducatif du collège Hutinel

Les collégiens (hors collège Hutinel) doivent venir au service enfance muni d'un certificat de scolarité.

BONS CULTURELS ET SPORTIFS

Les bons culturels et sportifs d'une valeur de 30 et 20 euros, peuvent être utilisés pour adhérer à une association sportive ou culturelle gretzoise, à l'association Zumb'n Sister, aux piscines d'Ozoir-la-Ferrière et de Fontenay-Trésigny ou encore aux centres équestres partenaires et sont réservés aux enfants et adolescents domiciliés à Gretz, scolarisés de la grande section de maternelle jusqu'au lycée, ou avoir moins de 18 ans au 31 août 2018 et ne pas percevoir de salaire.

A noter : les deux bons culturels et sportifs peuvent être cumulés afin de participer au financement d'une seule activité ou utilisés séparément pour financer deux activités.

Les bons sont disponibles uniquement au service enfance, sur présentation du livret de famille et de la carte d'identité du parent venant retirer ces derniers.

RESTAURATION COLLECTIVE

NOUVEAU PRESTATAIRE : ELRES

C'est la cuisine centrale de Chelles qui élaborera les repas de vos enfants à la restauration scolaire, pour le multi accueil, ce sera celle de Thiais, spécialiste en production et élaboration de repas pour les plus petits.

Les menus suivent les recommandations et la législation visant à respecter la fréquence d'apparition des plats et les quantités servies pour chaque type d'aliments.

Les produits de saison seront privilégiés afin de disposer de denrées fraîches et savoureuses.

LA QUALITÉ DES PRODUITS SANS SURCÔÛT POUR LES FAMILLES

La qualité dans l'assiette de vos enfants est une des priorités de votre ville. C'est pourquoi nous avons privilégié d'augmenter la qualité des produits. Les nouveautés proposées dans le cadre de ce nouveau marché :

- Des crudités fraîches
- 5 composantes locales par semaine
- 5 composantes bio par semaine
- 90 % du bœuf VBF (viande bovine française),
- 90 % du veau, 100% des volailles, 100% du porc d'origine France,
- 100 % de l'agneau origine France en saison,
- 100 % de poisson issus de la pêche durable, dont 20% de poissons frais
- 80% de fromages à la coupe avec une gamme de fromages AOP,
- 100 % du pain en provenance des boulangeries de la ville (après audit)

DES RENDEZ-VOUS LUDIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Plusieurs fois dans l'année, votre enfant aura le plaisir de déjeuner dans une ambiance festive autour d'un menu thématique.

UN OBSERVATOIRE DU GOÛT POUR MIEUX S'ADAPTER AU GOÛT DES ENFANTS

Chaque jour, l'équipe du restaurant évalue les restes alimentaires et note la consommation de chaque plat par les enfants.

Ainsi, après consolidation des résultats, ceux-ci font l'objet d'une analyse qui détermine les « tops » et les « flops ». Une adaptation du menu pourra alors être envisagée.

Les recettes non appréciées seront retravaillées.



L'AMVD NOUS A PROPOSÉ POUR CE TRIMESTRE



Avril - Mai - Juin



Un Concert de printemps, une Audition "portes ouvertes", un Concert de l'orchestre à cordes "l'orchestre fait son cinéma", un Cocktail musical, un concert "Chœurs et comédie musicale" et son Concert "l'été en musique".

Cette année à l'école de musique, il y avait des cours de Chant -Orchestre, de Piano, de Violon, de Violon alto, de Musique de chambre, de Flûte à bec, de flûte traversière, de Formation musicale, les Chorale enfants, ados, adultes, de la Guitare électrique ou classique, de la guitare musique actuelle, du Violoncelle, de la batterie, de la trompette et Jardin musical (à partir de 4 ans).

Avril - Mai - Juin

BROCANTE DU CENTRE VILLE

Pour sa reprise la BROCANTE DU CENTRE VILLE a été bien arrosée.

Bravo aux exposants qui sont restés malgré la pluie et aux visiteurs qui l'ont bravée. Une chose est sûre, ce sera mieux l'année prochaine.



Mardi 1^{er} Mai

FOOTBALL CHALLENGE ALAIN GUEDO "TOURNOI JEUNES"

Ce tournoi accueille les jeunes footballeurs âgés de 8 à 12 ans. 24 équipes étaient présentes cette année.





En avril dernier, « Jardins de Printemps » s'est implanté autour du château du Val des Dames le temps d'une journée.

Comme tous les ans, les amoureux de la nature et des jardins se sont donnés rendez-vous dans le parc.

Fleurs et plantes, légumes et soupes, confitures et jus de pommes, thés et biscuits, cosmétiques : il y en avait pour tous les goûts ! Les poneys sont revenus pour la quatrième année, afin de proposer un petit tour aux enfants.

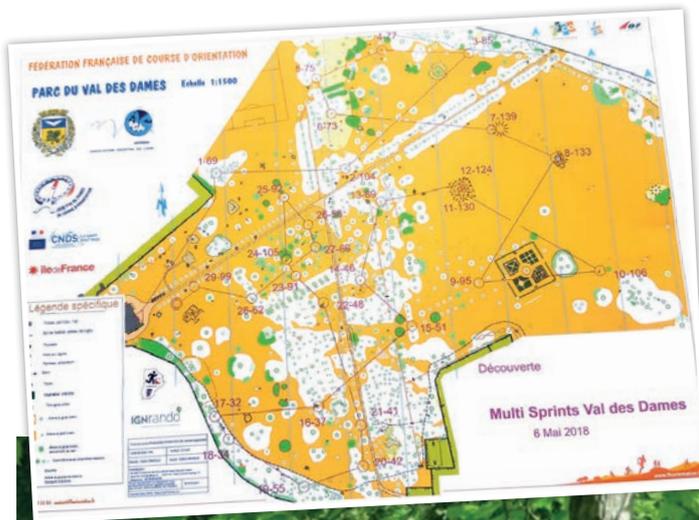
Le centre de loisirs est également venu présenter les travaux des enfants qui fréquentent le centre : bravo à eux !

JARDINS DE PRINTEMPS 2018

Avril



COURSE D'ORIENTATION AU PARC DU VAL DES DAMES



En 2017, le collège Hutinel a sollicité l'association sportive de l'IGN pour établir une carte de course d'orientation dans le parc du Val des Dames et dans l'enceinte du collège. Au vu de la beauté de l'arboretum et du parc, nous avons proposé à la municipalité d'organiser une course d'orientation de type « multi-sprints » au printemps 2018 afin de faire connaître ce sport méconnu. La course d'orientation est un sport qui consiste à rallier le plus rapidement possible des balises dans un ordre précis grâce à une carte spécifique mais surtout en laissant le choix de l'itinéraire au concurrent. Pour l'occasion, une nouvelle carte avec les moindres détails du terrain a été réalisée : tous les arbres ont été ajoutés ainsi que tous les éléments artificiels (bancs, panneaux, jeux, etc). De plus des labyrinthes artificiels ont été construits.

Les coureurs ont dû enchaîner trois parcours très courts (environ 1km par manche) comportant une vingtaine de balises. Des leurres avaient été dissimulés afin d'obliger les concurrents à rester vigilants et à opter pour une stratégie les obligeant à trouver l'équilibre entre la vitesse et la lucidité d'esprit : chaque erreur se transformant en pénalité de temps plus ou moins grande.

Les 6 meilleurs de chaque catégorie disputaient la finale pour jouer le podium !

En parallèle était proposé un circuit Découverte non chronométré afin de s'initier à ce sport et de profiter de l'arboretum.

Tous les participants ont apprécié le site et l'activité atypique proposée par la vingtaine de bénévoles.



MARATHON DE PARIS

Rencontre fortuite avec un concurrent gretzois qui a terminé sa course dans le temps moyen des autres participants.
BRAVO Monsieur Chamailé.



Mardi 8 Mai

COMMEMORATION DU 8 MAI

Mardi 8 mai, Jean Paul Garcia, maire de Gretz entouré du conseil municipal, des associations d'anciens combattants, des représentants des forces de l'ordre, des sapeurs-pompiers, des enfants de l'école Victor Hugo et de Gretzois, a rendu hommage aux acteurs de la seconde guerre mondiale. Le maire a notamment témoigné son respect à tous les résistants, à tous ceux qui ont eu le courage de dire non au racisme et à l'intolérance et qui, pour beaucoup, sont morts en héros.

Il a également insisté dans son discours sur le fait «qu' il est particulièrement important de se rappeler de ces événements pour ne pas réitérer les erreurs du passé ».

Ce fut ensuite les enfants de l'école Victor Hugo qui ont lu les lettres des poilus adressées à leur famille.



Juin



SPECTACLE CRÈCHE

En ce début du mois de juin, c'est dans une « Ambiance Kermesse » que la crèche a ouvert toutes grandes ses portes aux familles des tout-petits gretzois.

Comme tous les ans à la même période, Papas et Mamans sont venus à la rencontre du personnel du multi-accueil, pour côtoyer l'univers de leurs enfants l'espace de quelques heures, et ont pris le temps de partager un moment convivial tous ensemble.

Cette année, c'est Azilis, la psychomotricienne qui est intervenue au sein de la structure toute l'année, qui est venue animer cette matinée.

Les enfants étaient ravis de chanter et de profiter des jeux préparés par l'ensemble de l'équipe !

4^{ÈME} ETAPE CYCLISTE DU MINI TOUR DE SEINE ET MARNE « CHALLENGE CHRISTIAN LIENARD »



L'épreuve cette année a réuni 115 participants; le challenge "Christian Liénard" a été remporté cette année par les Rayons de l'Avenir (Brie Comte Robert).

FETE DE LA MUSIQUE

DEUX FETES, DEUX GENRES...

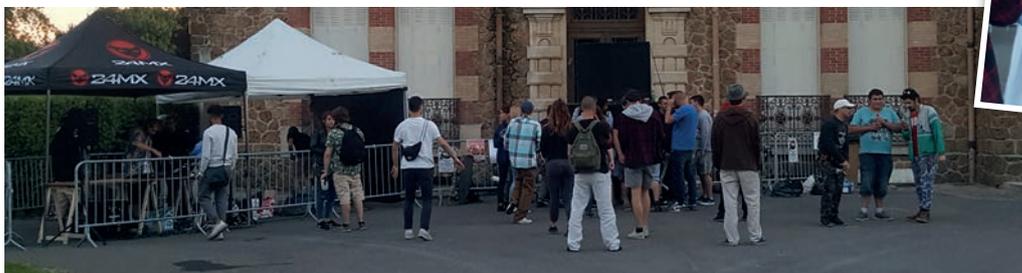
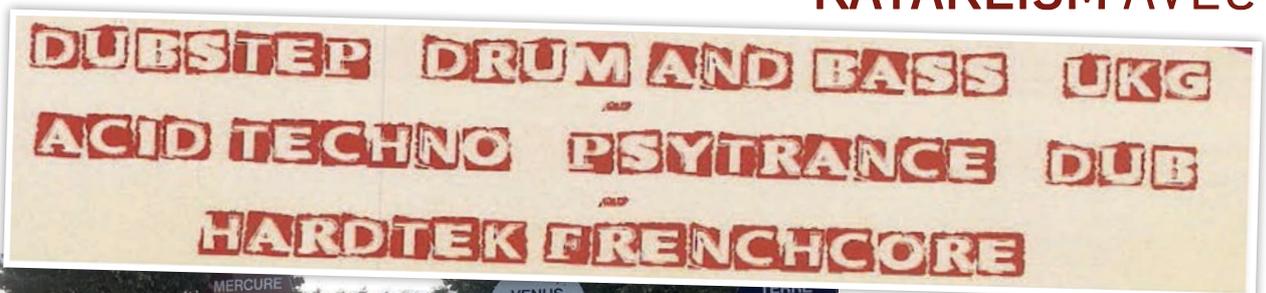
...Mais un même enthousiasme pour les participants qui ont chanté et dansé chacun dans leur registre.



SPECIAL BEATLES

PAR LE GROUPE BEATLES HISTORY

KATAKLISM AVEC



FETE DE LA SAINT JEAN



POUR BIEN FINIR L'ANNÉE



LES KERMESSES DES ECOLES



Une retraite aux flambeaux orchestrée par Gretz harmony, une surprise de « taille » avec l'arrivée du monstre de la Saint Jean, monstre crée de toutes pièces par les ateliers municipaux, merci Messieurs, et un lâcher de lanternes voilà une soirée de 23 juin très conviviale, sans oublier la fête foraine et ses manèges.



LE PIQUE- NIQUE DU RAM AU VAL DES DAMES



École Leclerc

REMISE DES DICTIONNAIRES

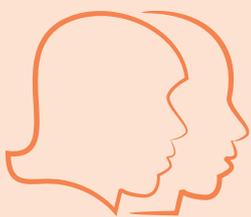


École Georges Travers



École Victor Hugo

EXPRESSION POLITIQUE



UNION GRETZOISE

Le Val des Dames est un lieu incontournable de la vie des gretzois. Il abrite l'Uranoscope, l'Accueil jeunesse, les terrains et vestiaires du football, le local de la Colombophilie et au Château, entre autre l'École de musique. Sur ce site de 16 hectares y siège un Arboretum magnifique et un lieu de loisirs pour tous.

Depuis 4 ans, Gretz été y prend place pour le plus grand plaisir des enfants.

CHANGEONS GRETZ

A Gretz, le maire et son équipe s'accrochent à une gestion sans dynamisme, ni ambition réelle, tout semble figé. Rien ne change, pas de vie locale, ni d'innovation, rien de neuf ! Sauf des impôts en hausse et de nouvelles constructions qui défigurent notre ville et son patrimoine.

Vous souhaitez que cela change, participer à un nouveau projet pour notre ville, contactez-nous: pourgretz@gmail.com

LA PROPRETÉ DE L'ENVIRONNEMENT COMME DE LA VILLE EST L'AFFAIRE DE TOUS.

SI LA TRÈS GRANDE MAJORITÉ DE NOS CONCITOYENS EN EST CONSCIENTE ET AGIT DANS CE SENS, L'IRRESPONSABILITÉ DE QUELQUES-UNS NE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE.

Le dépôt sauvage de déchets est interdit par la loi (juillet 1975) et passible d'amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

Depuis quelques temps, la municipalité ainsi que de nombreux Gretzois ont constaté des dépôts sauvages répétés sur la commune

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.



Se débarrasser de ses déchets encombrants, de ses déchets verts, sur un trottoir, au coin d'un bois ou dans un ru est un comportement irresponsable mais malheureusement encore trop fréquent.

Ces cimetières sauvages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages. Nous informons les auteurs de ces indélicatesses qu'ils s'exposent à des amendes de 450 à 1500 €. Ils doivent aussi savoir que le fait d'apporter les déchets en utilisant un véhicule est un facteur aggravant et que personne n'est autorisé à rajouter des déchets sur un dépôt sauvage.

Ces comportements inciviques ne sont pas acceptables. Ce sont les services des communes et donc les finances publiques qui sont mis à contribution.

LE BRUIT RAPPEL



L'utilisation d'engins bruyants à moteur thermique ou électrique est autorisée :

- les jours ouvrables de 7 heures à 20 heures
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

TRAVAUX



Renforcement du réseau électrique



Réfections : des clôtures du stade Lucien Laumondé, du muret parking rue d'Alsace, des volets de la mairie.



NOCES DE DIAMANT

 Samedi 28 avril 2018

DE M^{ME} ET M. JACQUES VANDEMEULEBROUCK



Soixante ans !

Mariés le 26 avril 1956 à Bobigny, en Seine-Saint-Denis, leur ville de naissance, vous avez eu 4 enfants : Didier, Catherine, Isabelle et Virginie. Et 9 petits enfants

Vous êtes arrivés à Gretz en 1966, Madame était secrétaire, Monsieur Lieutenant de police à Paris, il a en fin de carrière trouvé un poste à l'imprimerie de la Police Nationale. Son parcours est jalonné d'histoires sur le milieu de la Police ainsi que sur le milieu politique. Je m'arrêterai là car le récit de sa carrière et ses anecdotes pourraient faire l'objet d'un roman.

Monsieur est aujourd'hui président des anciens combattants de notre commune.

C.C.A.S.

FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Une invitation sera adressée à chaque personne concernée mais nous conseillons aux nouveaux arrivants ainsi qu'aux personnes non inscrites sur les listes électorales de se faire connaître au CCAS.

- Pour le repas des anciens qui va se dérouler le dimanche 14 octobre
- Pour le colis dont la distribution se fera le vendredi 21 décembre.



JOURNÉES HISTORIQUES

 22 et 23 septembre

"CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918"

Réplique de l'avion " LE BARON ROUGE "

Expositions :

- les femmes au travail pendant la guerre
- les as de l'aviation
- les soldats gretzois morts pour la FRANCE
- la vie quotidienne et les distractions au début du XX^{ème} siècle
- animations musicales et scéniques



le 22 septembre

- 🕒 11h > présentation de l'avion le Baron Rouge et du Baron Manfred Albrecht von Richthofen aviateur allemand qui est resté une légende de l'aviation de la Première Guerre mondiale. Du temps de cette guerre il était connu en France sous les surnoms de « Baron rouge » ou de « Diable rouge »
- 🕒 19h > Repas des Poilus de l'Armistice [sur réservation]
- 🕒 20h30 > Soirée musicale : Jazz des Soldats Américains



NAISSANCES

AVRIL

- GÉRAULT Jordan
- LAGOURDE Pauline
- ANCELIN MICHEL Izia
- RAZAFIMAHERY Diary
- CHADNI Waël
- DESBRUYÈRES Corentin
- CHASSEIGNE Nino
- SEBBAN Robin`

MAI

- LAFORGE Sélène
- GUILLON Logan
- HAMAMI Ines
- AWOULOU Gabriel



MARIAGE

AVRIL

- HASTARAN Charlotte et BRÉARD Ludwig

MAI

- GALLIEN Isabelle et LOURY Eric

JUIN

- LEROY Valérie et VANDEMEULEBROUCK Didier
- BERGOUGNIOUX Valérie et CAILBOURDIN Pascal
- FRANCO Alicia et FERREIRA Alexandre
- BELRHOMARI Sandrine et LENOBLE Olivier
- JOAQUIM Alexandra et HAVET Fabien
- TCHAMBAZ Laura et TEIXEIRA Christian



DÉCÈS

AVRIL

- MENDY Calminthe
- LACROIX Anne-Marie née JAQUIN

MAI

- LEMAIRE Christian
- TANGUY Daniel
- HADJIGEORGIOU Georges
- GUENIN Dominique
- BEN ABDESSELEM Sourour née BEN MANSOUR

JUIN

- LABYE Antoinette
- SAHUN Pierre



AGENCE SANTACREU

01 64 07 03 36



- TRANSACTION
- GESTION
- LOCATION

WWW.AGENCE-SANTACREU.COM



25, RUE DE PARIS À GREZ - ARMAINVILLIERS
Cartes Professionnelles T 758 et G 286. Garanties GALIAN

TAXI FABRICE GREZ-ARMAINVILLIERS

06 07 02 34 65

7J/7 • 24H/24 • TOUTES DISTANCES

77220 GREZ

taxifabrice@orange.fr



RÉGIE PUBLICITAIRE
RÉSERVEZ VOTRE PUB AU

01 60 03 14 14



ROUTE

- TERRASSEMENT
- ASSAINISSEMENT
- ROUTE - VRD
- PRODUITS ET REVETEMENTS SPECIAUX
- SOLS INDUSTRIELS ET SPORTIFS

AGENCE DE SEINE ET MARNE NORD :
ZAC du Bel Air – Rue Charles Cordier
77164 Ferrières en Brie

Tél : 01 64 76 30 20 - Fax : 01 64 66 82 39

Route de Barcy – 77122 Monthyon

Tél : 01.64.36.54.44 – Fax : 01.64.36.26.22

Intermarché

SUPER

25 boulevard Victor Hugo
GRETZ ARMAINVILLIERS

☎ **01 64 07 32 19**



leDRIVE Intermarché

HORAIRES

Lundi, mardi, mercredi,
jeudi et samedi 9h - 19h20

Vendredi 9h - 19h40

Dimanche 9h - 12h20



TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE